



# Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

N° 96 – avril 2020

## Les bonnes pratiques

### Mon accueil de loisirs à la maison

Pendant les vacances scolaires, sur le site : [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr), le programme "mon accueil de loisirs à la maison", déployé par la Caisse nationale des allocations familiales en partenariat avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, propose quotidiennement aux familles des activités, adaptées à l'âge des enfants, à faire avec ces derniers. "Mon accueil de loisirs à la maison" vise à soutenir les parents confinés dont les enfants n'ont pas accès aux accueils collectifs de mineurs tout en évitant leur surexposition aux écrans.

### Covid-19 Garde des enfants des personnels mobilisés pendant les congés de printemps

Le service de garde adapté pour les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire mis en place en mars 2020 et présenté dans les numéros 94 et 95 de la Lettre de rythmes éducatifs, se poursuit sur les congés scolaires de printemps dans le département de l'Eure.

Ce service permet aux personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire de faire garder leurs enfants en journée, parfois même la nuit et le week-end, et de continuer d'aller au travail.

Du 11 au 26 avril, 41 structures extrascolaires euroises ont ouvert et accueillent près de 700 enfants dont la moitié a moins de 6 ans ; et 371 animateurs sont mobilisés pour assurer leur accueil.

Pour rappel, les personnels indispensables à la crise sanitaire sont :

- les personnels des établissements de santé
- les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA, établissements pour personnes handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus et établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts
  - les professionnels de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens et biologistes
  - les personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants
  - les services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, en Agences régionales de santé et dans les préfectures.

➤ Les services en charge de la protection de l'enfance :

- les services aide sociale à l'enfance (ASE)
  - les services de protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux
  - les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS),
  - les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)
  - les services de prévention spécialisée.
- Les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise.
- Les personnels de l'administration pénitentiaire.

### LES STRUCTURES D'ACCUEIL OUVERTES PENDANT LES CONGES DE PRINTEMPS DANS L'EURE

